

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√	<p>Compétences 1: Responsabilités éthiques, légales et professionnelles</p> <p>Les techniciens en pharmacie exercent leur profession conformément aux exigences légales, font preuve de professionnalisme et respectent des normes de pratique, des codes d'éthique et des politiques professionnels.</p>	8%
√	√	<p>1.1 Pratiquer à l'intérieur des exigences légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des exigences légales de pratique, incluant la législation, des politiques, des règlements et des normes fédéraux et provinciaux/territoriaux. • Appliquer la législation fédérale et provinciale/ territoriale reliée à la confidentialité quant à la collecte, l'utilisation, l'entreposage, la divulgation et la destruction des renseignements personnels sur la santé. 	
√	√	<p>1.2 Respecter les principes éthiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes des codes d'éthiques professionnelles. • Appliquer des principes éthiques dans un processus de prise de décision. 	
√	√	<p>1.3 Gérer des actes ou des situations actuels ou potentiels qui sont illégaux, non éthiques ou non professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des actes ou des situations illégaux, non éthiques ou non professionnels. • Prendre une intervention appropriée pour aborder des actes ou des situations illégaux, non éthiques ou non professionnels. 	
√	√	<p>1.4 Appliquer des principes du professionnalisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des principes de l'autorégulation. • Accepter la responsabilité et l'imputabilité pour ses actes et décisions. • Demander conseil en cas d'incertitude liée à ses connaissances, habiletés, capacités et champ de pratique. • Maintenir une distance professionnelle appropriée. • Protéger la vie privée et la confidentialité du patient. • Gérer les situations de conflit d'intérêts actuelles et perçues. • Décrire le système de santé canadien et le rôle des professionnels de la santé qui en font partie. 	
√	√	<p>1.5 Consigner les activités de pratique conformément à la législation, aux normes et aux politiques fédérales et provinciales/territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un dossier patient complet, exact et s'assurer qu'il soit sécurisé. • Identifier les situations où la documentation devrait ou ne devrait pas être partagée avec d'autres professionnels de la santé ou des tierces parties. 	

¹Les questions d'ordre provincial/territoriale ne sont pas évalués lors de l'examen d'aptitude du BEPC.

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√√	<p>Compétences 2: Soins prodigués aux patients Les techniciens en pharmacie contribuent à répondre aux besoins du patient en matière de santé et de médicaments grâce à leur collaboration avec le patient, le pharmacien et les autres professionnels de la santé, afin d'atteindre les objectifs de santé du patient.</p>	15%
	√	<p>2.1 Établir une relation professionnelle avec le patient.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et maintenir de bons rapports en employant des habiletés de communication efficaces. • Démontrer une attitude professionnelle, empathique et bienveillante. • Reconnaître et déterminer les besoins, les valeurs et le niveau de soins désiré du patient. • Identifier et respecter les rôles et responsabilités de chaque partie dans la relation. 	
√	√	<p>2.2 Obtenir des renseignements sur le patient afin qu'ils soient passés en revue par le pharmacien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une collecte d'information avec le patient en utilisant des techniques d'entrevue appropriées, dont l'écoute active. • Identifier les facteurs qui peuvent influencer les soins prodigués au patient tels que la culture, la langue, les caractéristiques démographiques et physiques. • Recueillir de l'information à partir du dossier de santé du patient. • Recueillir de l'information pour le bilan comparatif des médicaments. • Mesurer les paramètres physiques du patient tels que la taille, le poids et la tension artérielle. • Organiser, comparer et prendre en note les renseignements sur le patient. 	
√	√	<p>2.3 Collaborer avec le pharmacien afin d'apporter du soutien aux activités liées au plan de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins du patient en matière des problèmes de formulation, d'emballage ou d'étiquetage particulier. • Assister une prise de décision éclairée de la part du patient au sujet de la sélection et de l'utilisation des dispositifs d'administration de médicaments, des dispositifs de surveillance et de soutien. • Recueillir les informations liées aux paramètres de surveillance afin qu'elles soient passées en revue par le pharmacien, incluant l'information sur l'observance et les résultats des analyses de laboratoire. • Communiquer au pharmacien l'information pertinente sur la surveillance et les préoccupations identifiées de manière claire, concise et en temps opportun. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√√	√	Compétences 3: Distribution des produits Les techniciens en pharmacie mettent en œuvre une distribution sécuritaire et efficace des produits afin d'assurer la sécurité et l'exactitude des produits remis.	43%
√	√	3.1 Recevoir, interpréter et traiter une ordonnance. <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la validité, la clarté, l'exhaustivité et l'authenticité de l'ordonnance et résoudre les préoccupations en collaboration avec le pharmacien. • Transcrire des ordonnances verbales et s'assurer de leur exactitude. • Transférer une ordonnance et recevoir une ordonnance transférée. • Interpréter des chiffres, des symboles, des systèmes de mesure et des abréviations latines. • Effectuer des calculs pharmaceutiques. • Identifier des tendances de prescription et d'utilisation inhabituelles de médicaments, incluant les détournements ou le mésusage potentiels de médicaments et rapporter les informations pertinentes au pharmacien ou à toute autre autorité appropriée. • Traiter des réclamations de paiement d'ordonnances et d'autres services pharmaceutiques en utilisant les connaissances issues des politiques et des listes de médicaments du tiers payeur. 	
√	√	3.2 Préparer des produits pour la distribution. <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des produits appropriés en connaissant les noms génériques et de marque, les dosages et les formulations. • Appliquer les principes d'interchangeabilité des médicaments en accord avec une liste des médicaments, les politiques ou la législation. • Vérifier l'intégrité du produit en tenant compte de sa stabilité et lorsque cela est applicable, sa stérilité, incluant une vérification des dates de péremption, l'apparence physique et l'odeur. • Mesurer des produits en comptant, versant ou pesant à l'aide d'un équipement ou d'une technologie appropriée. • Emballer des produits dans un contenant convenable afin de maintenir l'intégrité, la stabilité et lorsque cela est applicable, la stérilité du produit. • Utiliser un emballage sécuritaire et approprié pour le patient incluant le préemballage, l'emballage en multi dose ou en doses unitaires et les contenants à l'épreuve des enfants. • Étiqueter des produits selon les normes législatives, les meilleures pratiques, les protocoles établis et les besoins spécifiques du patient. 	
√	√	3.3 Préparer des produits non stériles et stériles selon les lignes directrices et les normes de pratique reconnues. <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des calculs permettant de préparer un produit. • Préparer des produits stériles selon les lignes directrices et les normes de pratique reconnues. • Préparer des produits non stériles selon les lignes directrices et les normes de pratique reconnues. 	

√	√	3.4 Effectuer une vérification des aspects techniques d'une ordonnance afin d'assurer l'exactitude et la qualité des produits. <ul style="list-style-type: none"> • Identifier lorsqu'une double vérification indépendante doit être effectuée. • Vérifier un produit et son étiquette contre l'ordonnance à l'aide d'une approche systématique.
√	√	3.5 Collaborer avec le pharmacien dans la remise du produit. <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si les exigences légales et professionnelles requises pour qu'un produit soit remis au patient ont été rencontrées. • Identifier quand le patient nécessite une consultation ou une formation supplémentaire de la part du pharmacien.

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√√	√	Compétences 4: Milieu de pratique Les techniciens en pharmacie contribuent à la gestion du milieu de pratique dans le but d'assurer la sécurité, l'efficacité et l'efficience de la distribution des produits.	4%
√	√	4.1 Optimiser la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations dans le milieu de pratique. <ul style="list-style-type: none"> • Démonstré des compétences organisationnelles et de gestion du temps requises pour effectuer de manière efficace la priorisation, l'organisation et la gestion du déroulement du travail liée à la distribution des produits. • Superviser le personnel de soutien de la pharmacie afin que les normes acceptées soient rencontrées. 	
√		4.2 Contribuer à la gestion des inventaires de la pharmacie afin d'assurer une distribution efficace, sécuritaire et efficiente des produits. <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des systèmes et des stratégies de gestion des inventaires et de la liste des médicaments intégrant les meilleures pratiques, incluant les nouvelles technologies. • Identifier des problématiques et collaborer avec le pharmacien afin de résoudre les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement des médicaments, incluant les pénuries et les rappels de médicaments. • Retourner ou éliminer de façon appropriée les produits rappelés, périmés ou non utilisables • Effectuer le bilan de l'inventaire pour les substances contrôlées ou toute autre substance sélectionnée. • Effectuer une enquête lorsqu'il y a une divergence au niveau de l'inventaire et communiquer l'information au pharmacien et/ou à toute autre autorité appropriée. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√	Compétences 5: Promotion de la santé Les techniciens en pharmacie soutiennent les activités de promotion de la santé auprès des patients, des collectivités et des populations, en collaboration avec le pharmacien.	2%
	√	5.1 Soutenir des activités de promotion de la santé ciblées pour le patient en collaboration avec le pharmacien. <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des facteurs socio-économiques, culturels, environnementaux, ou d'autres facteurs qui peuvent constituer des obstacles ou des éléments favorables à la santé et au bien-être du patient et en informer le pharmacien. • Recueillir des renseignements pertinents afin de promouvoir la santé du patient. • Faciliter l'accès et l'interaction du patient aux organismes de soutien et aux services de santé faisant partie du système de soins de santé. 	
√	√	5.3 Contribuer à maintenir un environnement sain pour le public. <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la manipulation et l'élimination appropriées des médicaments et du matériel dangereux pour soi-même, le patient ou les autres. • Identifier et réduire les risques de transmission de maladies provenant de l'environnement de la pharmacie. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√	Compétences 6: Application de la recherche et de la connaissance Les techniciens en pharmacie accèdent aux renseignements pertinents, les extraient et les appliquent pour prendre des décisions fondées sur des données probantes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, dans le but d'assurer une distribution sécuritaire et efficace des produits.	3%
√	√	6.1 Répondre à des questions qui ne nécessitent pas d'être référées au pharmacien en utilisant des stratégies appropriées. <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les demandes d'information afin d'identifier les questions à référer au pharmacien. • Utiliser une variété de techniques de recherche d'information afin d'obtenir des renseignements fiables et appropriés, incluant des données probantes lorsque cela s'avère possible. • Organiser et fournir de l'information en utilisant des stratégies appropriées pour le public cible. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√√	Compétences 7: Communication et éducation Les techniciens en pharmacie communiquent efficacement avec les patients, l'équipe de pharmacie, les autres professionnels de la santé et le public, veillant à éduquer au besoin.	10%
?	√	7.1 Établir et maintenir des habiletés de communication efficaces. <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer des aptitudes écrites et orales en anglais ou en français. • Démontrer des habiletés de communication verbales et non verbales appropriées, incluant les habiletés d'écoute. • Démontrer des techniques d'entrevue appropriées. • Sélectionner les techniques appropriées de communication et d'éducation à utiliser avec le patient ou les autres professionnels de la santé. • Diriger des interactions interpersonnelles, incluant la gestion des conflits, d'une manière professionnelle. • Communiquer avec empathie, respect et sensibilité. 	
√	√	7.2 Utiliser des systèmes de communication sécuritaires, efficaces et uniformes. <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des techniques de communication qui maximisent la sécurité et la compréhension, incluant la répétition des ordonnances verbales, l'utilisation d'une terminologie reconnue, et l'abstention d'emploi d'abréviations dangereuses ou non sécuritaires. • Consigner et archiver l'information d'une manière uniforme pour assurer l'accès et la récupération par le personnel approprié de façon efficiente. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√	√√	Compétences 8: Collaboration intra et interprofessionnelle Les techniciens en pharmacie travaillent en collaboration avec l'équipe de pharmacie et les autres professionnels de la santé afin de soutenir la prestation de services exhaustifs, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer la continuité des soins afin d'atteindre les objectifs de santé du patient.	7%
√	√	8.1 Créer et maintenir des relations de collaboration professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les collaborateurs potentiels avec qui des relations professionnelles continues seront initiées. • Collaborer avec les parties impliquées dans la relation afin de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie. 	
	√	8.2 Contribuer à l'efficacité des relations de travail des équipes collaboratives. <ul style="list-style-type: none"> • Interagir de manière respectueuse avec les autres membres de l'équipe en acceptant l'imputabilité pour eux-mêmes tout en gérant les conflits et les désaccords. • Partager les activités de prise de décision avec les autres membres de l'équipe. 	
	√	8.3 Participer à des pratiques collaboratives dans la prestation de soins de santé en collaboration avec le pharmacien. <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les membres de l'équipe afin d'assurer une utilisation appropriée des ressources. • Collaborer avec les membres de l'équipe afin d'établir et d'accomplir les buts et les objectifs de l'équipe. • Faciliter la continuité des soins. 	
√	√	8.4 Référer au pharmacien et accepter ses références. <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les situations qui vont au-delà du champ de pratique des techniciens en pharmacie et référer ces situations au pharmacien. • Accepter la responsabilité des références provenant du pharmacien. 	

Partie I (QCM)	Partie II (EPOS)	COMPÉTENCES	Parties I and II % général
√√	√	Compétences 9: Qualité et sécurité Les techniciens en pharmacie collaborent à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques, des procédures et des activités qui promeuvent la qualité et la sécurité.	8%
√	√	9.1 Contribuer à la culture de sécurité des patients. <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des principes de la sécurité des patients pour améliorer la pratique. • Employer les meilleures pratiques dans une situation où un patient doit être informé d'un incident médicamenteux. 	
√	√	9.2 Contribuer aux activités d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques associés au système de distribution des médicaments. <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des principes de l'amélioration continue de la qualité à la pratique. • Appliquer des principes de la gestion des risques à la pratique en anticipant, en reconnaissant et en gérant les situations à risque pour le patient. • Identifier la survenue d'un incident médicamenteux ou d'un accident évité de justesse et répondre de façon efficace afin de réduire les préjudices et d'éviter la récurrence. • Identifier les médicaments de niveau d'alerte élevé et les processus à haut risque afin de répondre de façon efficace. 	
√	√	9.3 Assurer la qualité, la sécurité et l'intégrité des produits. <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la propreté, la fonctionnalité et l'intégrité de l'équipement employé pour effectuer la préparation, l'emballage, la distribution et l'entreposage. • Assurer que les médicaments sont entreposés et transportés dans des conditions de maintien de la qualité, de la sécurité et de l'intégrité du produit incluant la gestion de la chaîne du froid. 	
√	√	9.4 Créer et maintenir un environnement de travail qui promulgue la sécurité. <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler les produits dangereux de façon sécuritaire en réduisant le niveau d'exposition personnel et en diminuant la contamination environnementale. 	